

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 16

Votants 19

Date de convocation : le 4 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 13 octobre à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavailols, Maire.

PRESENTS : M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, Jérémy SANTANDER, M Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, Mme Céline ALCALA-PAUQUET M. Franck COUETTE COSSE, M Raymond RIBES, Mme Morgane COURBIN, M Jean Hugues DUFOUR, M Christian BOYER, Mme Isabelle ROY

POUVOIRS : Mme Katell BEDOURET EYHARTZ donne pouvoir Mathias LOUIS, Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK, M. Guillaume LAHAYE donne pouvoir à Anne Marie PENEAU

Secrétaire de séance : Mme Céline Alcala Pauquet

Monsieur le Maire propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2016.

Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2016.

V / ORDRE DU JOUR PROPOSE

Monsieur le Maire rappelle ensuite le point inscrit à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- *D 80 : Archives : délibération pour autoriser le transfert des archives municipales antérieures à 1966 aux archives départementales*
- *D 81 : fermeture du poste d'agent de maîtrise au 31 octobre, et ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2e classe au 1 novembre*
- *D 82 : Avancements de grade au 1 novembre : création d'un poste d'ATSEM principal de 2e classe ; création d'un poste d'adjoint technique de 1e classe ; et modification du tableau des effectifs*
- *D 83 : Subvention exceptionnelle de 500 euros à l'UCIAB pour l'organisation de la journée nationale du commerce de proximité*
- *D 84 : Subvention de 100 euros à l'association we can do it*
- *D 85 : Subvention exceptionnelle de 142 euros au judo club pour le remboursement des repas et boissons des musiciens lors du pique nique de la République*
- *D 86 : Subvention exceptionnelle de 600 euros à l'UFOLEP pour l'organisation du grand prix de la municipalité*
- *D 87 : Budget : intégration des recettes de l'assurance pour le personnel en arrêt : 22 217.07 euros; et inscription de la même somme en dépenses au chapitre 12 pour le paiement du personnel de remplacement*
- *D 88 : Consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le suivi des travaux de remise aux normes du restaurant scolaire*
- *D 89 : Renouvellement de la convention avec l'association des piégeurs agréés de la Gironde (ragondins)*
- *D 90 : Suppression de la régie du marché au 1 novembre 2016*
- *D 91 : Attribution du marché pour la restauration de l'orgue*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire informe que le cumulus de la salle Bastard vient de s'arrêter de fonctionner, et qu'il n'est pas possible de le réparer. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- 92 : *décision modificative pour le changement du cumulus à la salle Bastard*
Vote à l'unanimité pour l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

D 80 OBJET : TRANSFERT DES ARCHIVES ANTERIEURES A 1966 AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire informe que la commune dispose d'un grand nombre d'archives, dont certaines sont anciennes. La commune ne dispose pas à ce jour de locaux bien aménagés, et les archives ne sont pas exploitées aussi bien qu'elles ne pourraient l'être. Nos conditions d'hébergement des archives ne sont pas très bonnes. Les archives départementales sont venues faire leur visite (environ tous les 4 ans) au mois de septembre. Ils ont constaté que les archives étaient bien rangées, et ont donc proposé de récupérer les archives que la commune souhaitait transférer, antérieures à 1966. Elles seront plus en sécurité là bas. Cela implique en amont de refaire un tri. Une fois que cela aura été fait, un bon de transfert précisant l'ensemble des pièces transmises aux archives départementales sera édité, et la commune apportera ses archives, uniquement celles qu'elles souhaitent, à Bordeaux. Les documents seront ensuite classés par des archivistes et les documents les plus intéressants seront numérisés.

M Boyer demande si c'est la première fois que cela aura lieu. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. A la question de M Dufour, M Le Maire précise que les cadastres napoléoniens seront gardés et installés dans des meilleures conditions qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour effectuer ce transfert.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 81 OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE, CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Stéphane Vieillefond, responsable des services techniques, a fait le choix de quitter la commune dans le cadre d'une mutation vers Bordeaux métropole au 1 novembre. A titre expérimental, il a été décidé de confier la responsabilité du service aux trois agents titulaires actuellement en place, et donc de ne pas recruter un nouveau responsable des services techniques. En revanche, afin d'étoffer l'équipe, il est proposé de recruter un adjoint technique. Le recrutement est en cours, de nombreuses candidatures ont déjà été reçues.

Mme Roy se demande si les agents encadrants auront une bonification indiciaire.

M le Maire précise qu'il verra à l'usage.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit au 1 novembre 2016:

TABLEAU DES EFFECTIFS

Intitulé des postes	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pourvoir
----------------------------	-----------------------	-----------------------	--------------------------

FILIERE TECHNIQUE

Adjoints techniques 2 ^{ème} classe à temps complet	6	5	1
Adjoints techniques 2 ^{ème} classe à temps non complet	5	5	
Agent de maîtrise territorial	0	0	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	1	

Rédacteur principal de 1 ^e classe	1	1	
Attaché principal	1	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	2	2	
TOTAL	18	17	1

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 82 OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^E CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^E CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe que la commune soutient les agents dans leur évolution de carrière quand cela est en adéquation avec les besoins de la commune. En 2016, deux agents pouvaient bénéficier d'un avancement de grade au choix, à l'ancienneté sans nécessité de passer d'examen professionnel. Ces agents, Mme Lambrecht et Mme Ritou, donnant satisfaction il est proposé de leur faire bénéficier d'un avancement de grade, bien qu'elles n'en n'aient elles même pas fait la demande. Mme Lambrecht passerait du grade d'ATSEM de 1^e classe à celui d'ATSEM principal de 2^e classe, et Mme Ritou passerait du grade d'adjoint technique de 2^e classe à celui d'adjoint technique de 1^e classe.

A la demande de Mme Roy, M le Maire précise que cela entrainera une bonification indiciaire.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit au 1 novembre 2016:

TABLEAU DES EFFECTIFS

Intitulé des postes	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes à pourvoir
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints techniques 2 ^{ème} classe à temps complet	5	4	1
Adjoints techniques 2 ^{ème} classe à temps non complet	5	5	
Adjoint technique de 1 ^e classe à temps complet	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 ^e classe	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^e classe	1	1	
Attaché principal	1	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	
ATSEM principal de 2 ^e classe	1	0	1
TOTAL	18	15	3

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 83 OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UCIAB POUR L'ORGANISATION DE LA JOURNEE NATIONALE DU COMMERCE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire rappelle que le 8 octobre dernier a eu lieu la journée nationale du commerce de proximité. La commune étant attentive au maintien et au développement des commerces installés à Barsac, elle a souhaité apporter son soutien financier à l'organisation de cette manifestation.

M Boyer demande quel est le budget total de l'opération. M le Maire précise que le budget était de 500 euros et comme c'est la commune qui a pris l'initiative de participer à cette manifestation, c'est elle qui doit assumer.

M Boyer estime qu'il faut se reposer la question de l'opportunité de participer à ce type de journées. Il se demande s'il est judicieux de participer à la JNCP chaque année.

M le Maire estime que cette année était importante notamment du fait du changement de bureau de l'UCIAB. Il était important de soutenir l'initiative.

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention exceptionnelle de **500 €** au profit de l'association. Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres.

TOTAL BP 2016	31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	22 829 .86 euros
RESTE A ENGAGER	8 670.14 euros
SUBVENTION à l'UCIAB	500 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	8170,14 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 84 OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A WE CAN DO IT

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe à Barsac depuis plus d'un an une association « We can do it » qui a organisé un festival en 2015 au mois de novembre, et réitère l'initiative cette année. Suite à une question de Mme Roy, M Block précise que cette association a surtout pour vocation d'organiser des événements musicaux.

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention de 100 euros au profit de l'association, pour son fonctionnement. Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres.

TOTAL BP 2016	31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	23 329 .86 euros
RESTE A ENGAGER	8 170.14 euros
SUBVENTION à we can do it	100 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	8070,14 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 85 OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU JUDO CLUB POUR LE PIQUE NIQUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le judo club est partenaire de l'organisation du pique nique de la République. il propose de leur verser une subvention exceptionnelle pour le remboursement des repas et boissons des artistes et artificiers.

Monsieur le Maire propose que soit votée une subvention de 142 euros au profit de l'association. Monsieur Louis procède à la lecture des chiffres.

TOTAL BP 2016	31 500 euros
SUBVENTIONS DEJA VERSEES	23 429 .86 euros
RESTE A ENGAGER	8 070.14 euros
SUBVENTION au judo club	142 euros
NOUVEAU RESTE A ENGAGER	7928,14 euros

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 86 OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UFOLEP

D 90 OBJET : SUPPRESSION DE LA REGIE DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe sur la commune de Barsac différentes régies permettant d'effectuer des encaissements en liquide. C'est le cas notamment de la régie du marché municipal qui est actuellement gérée par Monsieur Vieillefond.

Les recettes liées au marché étant minimes et ne couvrant même par l'indemnité du régisseur qui s'élève à 110 euros annuels, il est proposé de supprimer cette régie. Les commerçants venant le dimanche seront désormais accueillis gratuitement. Monsieur le Maire espère que cela attirera de nouveaux commerçants. Le déplacement du marché aux quinconces a été très apprécié par les marchands et également des clients.

Mme Roy s'étonne que le marché ait été déplacé alors que le sens de circulation de la rue du docteur Roux a été changé pour cela.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement cela a été fait au même moment mais ce n'était pas lié. Ce changement de sens de circulation était lié à de nombreuses demandes antérieures d'administrés.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 91 OBJET : CHOIX DU FACTEUR D'ORGUE QUI REALISERA LA RESTAURATION DE L'ORGUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 septembre 2016, le conseil municipal l'a autorisé à lancer une consultation pour recruter une entreprise susceptible de procéder à la restauration de l'orgue de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe que 8 offres ont été reçues.

La CAO s'est réunie à 3 reprises : une fois pour ouvrir les plis, une fois pour analyser et lister des questions complémentaires formulées auprès des entreprises, une fois pour analyser les réponses et faire une proposition de choix.

Techniquement, l'analyse a été faite par rapport à une solution de base qui comprenait : la restauration de l'instrument et l'extension de l'instrument avec la création de 3 jeux supplémentaires au pédalier.

Les critères de choix étaient les suivants (100 points):

Prix : 60%

Respect des délais : 20%

Technique : 20%

Au niveau technique, 4 critères (de 5 points chacun) ont été analysés :

- Le respect de la structure initiale de l'instrument
- La qualité des matériaux proposés
- La méthodologie de restauration proposée
- La qualité du dossier de présentation

Après analyse de ces critères pour chacune des entreprises, voici le classement établi par la CAO :

N°1 : entreprise Cogez, : 97.58 points, pour un montant de 102 300 euros HT

N°2 : entreprise Faye : 94.23 points, pour un montant de 102 920 euros

N°3 : entreprise Quoirin : 87 points, pour un montant de 125 335 euros

N°4 : entreprise Pesce frères : 85 points, pour un montant de 98 166 euros

N°5 : entreprise Chevron : 82.88 points, pour un montant de 105 390 euros

N°6 : entreprise Toussaint : 82 points, pour un montant de 113 226 euros

N°7 : entreprise manufacture languedocienne : 76.92 points, pour un montant de 131 125 euros

N°8 : entreprise Bradesi : 72.24 points, pour un montant de 139 418.25 euros

La CAO a proposé de choisir l'offre de Monsieur Cogez.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la CAO. Il en profite pour remercier M Maurice Rouleux pour cette aide précieuse.

A la demande de M Boyer, Monsieur le Maire précise que le facteur d'orgue choisi vient de Tourcoing. Il détaille ensuite le plan de financement souhaité :

Aide du Département : 40 000 euros ; montant espéré des dons : 40 000 euros (11 130 euros ont déjà été versés) ; le reste sera assumé par la commune.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D 92 OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que le cumulus de la salle Bastard vient de lâcher et qu'il n'est pas réparable. Il est indispensable de la changer car la salle ne dispose plus d'eau chaude.

Différents devis ont été demandés. Ils s'élèvent entre 1422.96 euros HT et 3194.64 euros HT.

Il est proposé de retenir le moins cher : 1422.96 euros HT ; 1 707.55 euros TTC

Comme aucun crédit n'avait été prévu au budget, il est proposé de faire une décision modificative : opération 210, article 2135 : + 1708 euros par prélèvement sur dépenses imprévues.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses

Monsieur Dufour tient à remercier Mme Peneau pour le travail réalisé au niveau du cimetière. Il se demande combien de fois par an les agents interviennent, et quelle analyse du temps passé a été faite.

Monsieur le Maire précise qu'avec l'accord de son équipe, il a effectivement décidé d'envoyer les agents nettoyer le cimetière. Il a tenu à expliquer par voie de presse la règle du jeu pour l'entretien des concessions. Suite aux articles, au nettoyage du cimetière et à la pose des panneaux devant les concessions prétendues abandonnées ou mal entretenues, de nombreuses personnes sont venues se signaler en mairie. Cela permet de récupérer les coordonnées des familles, et de les sensibiliser à leur devoir d'entretenir ou faire entretenir leur concession. Pour les familles qui ne se sont pas fait connaître, la procédure continue. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra se pencher sur la mise en valeur de certains édifices dans le cimetière (la pyramide, ...). Il termine en précisant que le règlement intérieur du cimetière va être modifié. Il sera plus contraignant sur les exigences d'entretien des concessions ainsi que sur l'aménagement des concessions.

Monsieur Dufour demande si le règlement comprendra des menaces financières.

Monsieur le Maire précise qu'il sera fait en sorte que le règlement facilite le travail d'entretien. Un travail de pédagogie sera également mené auprès des propriétaires. L'objectif est de maintenir ce lieu le plus digne possible.

Monsieur Dufour s'étonne que la commune soit si stricte sur l'entretien du cimetière, et qu'elle le soit beaucoup moins sur d'autres lieux comme Sarraute. Il voudrait d'ailleurs savoir avec quel produit le dernier désherbage a été effectué.

Monsieur le Maire précise que l'entretien de cet espace est effectué conformément aux conseils du Gedon. Les produits sont apposés sur chaque liane individuellement. Il s'étonne que M Dufour se focalise sur ce lieu alors que la flavescence est présente dans bien d'autres endroits de la commune. M Dufour regrette que Monsieur le Maire ne soit pas en mesure de lui donner le nom du produit utilisé.

Mme Roy souhaite ensuite aborder la question de l'arrêt de bus des collégiens et lycéens situé devant la maison des vins. Elle remercie tout d'abord pour la transmission de la question au Conseil Départemental. Elle ne comprend pas la réponse donnée et le refus de déplacer cet arrêt. En effet cet endroit est très dangereux. Du coup les parents présents sont amenés à faire eux-mêmes la circulation. Mme Roy demande à M Le Maire ce qu'il pense de cette situation, et s'il serait d'accord pour déplacer l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire répond qu'il a transmis la question au Département. La réponse apportée a été la suivante : la zone sur laquelle s'arrête le bus est un passage piétons avec une vitesse limitée à 30km/h. Cette zone est moins dangereuse que celle proposée par Mme Roy selon le Conseil Départemental.

Mme Roy demande alors s'il serait possible de mettre des agents à l'arrivée du bus pour qu'ils fassent la circulation, et qu'ils aident notamment les plus jeunes à traverser. Mme Roy se demande s'il ne serait pas aussi judicieux d'ajouter un panneau avec un adulte et un enfant pour signaler la présence de scolaires. En effet il n'y a qu'un adulte de représenté sur les panneaux lumineux. Monsieur le Maire est favorable pour mettre en place cette signalétique.

Monsieur le Maire précise que quel que soit l'endroit où le bus s'arrête, la situation peut être dangereuse. Il en est de même devant les établissements scolaires de Podensac ou de Langon. Sur ce temps là, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le devant de l'Eglise est en principe un endroit sécurisé du fait de la limitation de vitesse, la commune ne peut pas faire davantage.

Mme Roy regrette qu'il ne prenne pas en compte l'inquiétude des parents. Ils vont donc se mobiliser pour faire bouger les choses.

Monsieur Boyer estime que la traversée de la départementale est quelque chose à réfléchir pour les années à venir. Il y a certainement un travail à effectuer : zone limitée à 15km/h etc...une réflexion est à mener avec les différents partenaires.

Monsieur le Maire précise que le seul aménagement possible serait de limiter la vitesse à 15km/h. les automobilistes vont néanmoins à la vitesse qu'ils veulent. L'installation de panneaux clignotants de part et d'autre ne change pas grand-chose. C'est aux automobilistes de respecter le code de la route. Il est également nécessaire de sensibiliser les enfants aux dangers de la circulation.

M Dufour rappelle à Monsieur le Maire qu'il a affirmé la dernière fois qu'il a parlé du jumelage, qu'il pensait faire une grande fête pour les 50 ans du jumelage. Il voudrait savoir quel budget sera consacré à cette initiative : 5000 ou 6000 euros ? il précise que parfois les allemands ont été très mal reçus et qu'il avait même honte. Vue la générosité de la commune envers certaines associations, il estime qu'il serait important de faire un effort pour les 50 ans du jumelage.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est engagé à faire une réception à la hauteur. Il ne veut pas annoncer de budget pour le moment. Il est avant tout nécessaire d'établir un programme avec l'association. Une fois que cela sera fait, alors il pourra se prononcer sur un budget pour lequel la commune prendra largement sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h12.